



2022

RAPPORT FINANCIER



FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER
Au service des enfants et adultes en situation de handicap

Rapport financier

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

I • FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Dans la continuité d'une crise sanitaire de 2 ans qui aura impacté l'ensemble du secteur médico-social, l'année 2022 a été marquée par un environnement conjoncturel instable qui a eu pour conséquence de questionner les équilibres budgétaires de la Fondation. La Fondation, tout comme l'ensemble du secteur médico-social, a été confrontée à de nouveaux enjeux d'attractivité de ses métiers, induisant de fortes contraintes de pénurie de personnel dans les établissements. Pour tenter de remédier à ces difficultés, des politiques de revalorisations salariales sectorielles fortes ont été engagées sur l'année. Les mesures « phares » de l'année (mesures dites « Laforcade » et mesures de revalorisation du point) ont eu pour conséquence d'augmenter significativement les charges d'exploitation avec des coûts estimés de respectivement 6,9 M€ et 1,4 M€ pour 2022.

Par ailleurs, la Fondation a également été touchée par le contexte macro-économique inflationniste qui a eu pour conséquence de réévaluer à la hausse de nombreuses charges de fonctionnement et indirectement de relever les taux de financement bancaires. Face à ces nouveaux enjeux, la Fondation a maintenu les équilibres financiers de ses comptes 2022 grâce à une politique de maîtrise des coûts (mise en place de contrats cadre sur l'énergie notamment) et grâce à une visibilité accrue sur ses financements, en partenariat avec ses financeurs institutionnels.

L'année 2022 a été également marquée par l'entrée en vigueur du CPOM 2022-2026 sur la Région Île-de-France qui rassemble la majorité des établissements de la région francilienne. Cet accord permet de pérenniser les financements de la Fondation pour une période de 5 ans, tout en accordant une plus grande souplesse dans l'utilisation des moyens octroyés.

Cette année de mise en place a renforcé la Fondation comme partenaire majeur de la région auprès de nos financeurs et a permis le développement de nouveaux outils de pilotage, pour le suivi de nos objectifs et de notre vision prospective.

Par ailleurs et malgré le contexte incertain actuel, la Fondation a poursuivi sa dynamique volontariste de transformation et de développement de son offre de services, pour répondre aux grands enjeux du territoire francilien où les besoins restent particulièrement importants :

- Poursuite de la montée en charge du FAM de Bécheville, malgré les difficultés de recrutement actuelles qui limitent sa progression. L'établissement reste équilibré budgétairement grâce à l'accompagnement de nos financeurs.
- Poursuite de la transformation du Pôle enfance 77 pour mieux répondre aux enjeux du territoire avec le développement d'une équipe mobile en soutien aux établissements de protection de l'enfance pour les enfants atteints de handicap psychique ou mental.
- Travaux d'extension et de rénovation du Foyer La Résidence des Amis avec 2,8 M€ investis sur l'exercice pour atteindre un actif immobilisé de 4 M€ au 31/12/2022.
- Travaux d'extension et de rénovation du Foyer L'Alliance avec 1,2 M€ investis sur l'exercice pour atteindre un actif immobilisé de 5,8 M€ au 31/12/2022.

II • ACTIVITÉ DE LA FONDATION

Compte de résultat

Les produits d'exploitation s'élèvent à 173 984 029 € en augmentation de 11,1 % par rapport à l'exercice précédent, sous l'impulsion de la montée en charge du FAM de Bécheville et de la progression des financements pour financer les revalorisations salariales de l'année. Le total des produits s'élève à 176 710 569 € en augmentation de 11,6 %. Les charges d'exploitation s'élèvent à 172 516 307 € en augmentation de 10,8 % par rapport à l'exercice précédent. Le total des charges s'élève à 173 568 231 € en augmentation de 11,4 % par rapport à l'exercice précédent. Le résultat net comptable de l'exercice est excédentaire de 3 142 338 €.

Investissements

En 2022, les acquisitions d'immobilisations corporelles s'élèvent à 9,8 M€ contre 14,9 M€ en 2021 (impactés par les fins de travaux de Bécheville). Elles restent soutenues sur 2022 en lien avec les travaux d'extension des Foyers L'Alliance et La Résidence des Amis et les investissements immobiliers liés aux nouveaux dispositifs d'Habitat Accompagnés.

Créances

Les créances nettes d'exploitation s'élèvent à 16,1 M€ au 31/12/2022, en diminution de - 5,1 M€ par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est en lien avec le passage en dotation mensuelle pour certains établissements dans le cadre de notre nouveau CPOM. Les créances douteuses sont en légère augmentation du fait de procédures administratives en souffrance, les risques de recouvrement ayant été intégralement provisionnés par mesure de prudence.

La trésorerie de la Fondation

La trésorerie au 31/12/2022 (dont valeurs mobilières de placement) s'établit à 65,4M€ contre 56,8 M€ à la fin de l'exercice précédent.

Emprunts et dettes financières

La Fondation n'a pas mobilisé de nouveaux emprunts en 2022, au vu de la faible visibilité des marchés financiers sur les taux d'intérêts. L'endettement brut s'élève à 44,6 M€ à fin 2022 contre 46,8 M€ euros en 2021.

Fonds associatifs

Les Fonds Propres de la Fondation au 31 décembre 2022 s'élèvent à 107,2 M€. Ils progressent de +1,9 M€ par rapport à la situation du 31 décembre 2021. Cette évolution est principalement due à l'excédent généré sur l'exercice pour 3,1 M€. Le ratio emprunts et dettes financières sur fonds associatifs passe à 0,42 contre 0,44 en 2021.

Activité et résultat des sociétés dans lesquelles la Fondation détient une participation

Le résultat de l'exercice 2022 de la SCI CHÂTENAY ÉGALITÉ est positif à hauteur de 100 K€, celui de la SCI GAMBETTA est en excédent de 10 K€ et enfin le résultat de la SCI LOUVEAU (détenue par les SCI ÉGALITÉ à 99,30 % et GAMBETTA à 0,70 %) s'élève à + 61 K€. Aucun élément significatif susceptible de modifier l'image des présents comptes annuels 2022 n'est survenu depuis la date de clôture jusqu'à ce jour.

III • PERSPECTIVES

Les états financiers de la Fondation ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. La Fondation devra faire face en 2023, tout comme 2022, aux enjeux d'attractivité de ses métiers, dont les principaux impacts financiers se sont matérialisés sur l'exercice 2022 et continueront sur 2023 (effet année pleine des mesures Laforcade et de revalorisation du point d'indice salarial).

Par ailleurs, la faible visibilité de l'environnement macro-économique perdurera sur 2023 (inflation, taux d'intérêts...) et nécessitera, de la part de la Fondation, une vigilance accrue sur ces équilibres économiques. La Fondation dispose néanmoins d'atouts forts, tels l'accompagnement des financeurs et une structure financière solide, pour assurer la pérennité de ces activités et envisager des perspectives de développement de son offre de service, en lien avec la volonté des pouvoirs publics.

Ainsi, la Fondation poursuivra ses projets de développement et d'évolution de son offre sur les années à venir, en veillant à garantir son équilibre économique et financier. La montée en charge du FAM de Bécheville, la transformation du Pôle enfance mais aussi les projets d'Habitat Inclusif et de prévention des départs en Belgique sont autant d'enjeux majeurs pour la Fondation.

Enfin, la Fondation poursuivra en 2023 l'amélioration de son organisation, de ses outils et moyens pour faciliter et améliorer la prise en charge des personnes accompagnées dans le cadre défini du projet stratégique et institutionnel de la Fondation. La poursuite des réunions du Groupe de Travail Economique et Financier au sein du Conseil d'administration permettra de prolonger les actions à mettre en œuvre sur la politique de placements et de gestion de dette, le recouvrement des créances, la politique d'achats et le démarrage d'une cartographie des risques financiers.

BILAN AU 31.12.2022

ACTIF 2022

	Brut	Amortissement	Net	RAPPEL 2021
ACTIF IMMOBILISÉ	225 074 843,99	106 129 958,62	118 944 885,37	118 816 933,55
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 151 404,41	446 870,99	704 533,42	800 137,26
Frais d'établissement	899 504,85	254 999,51	644 505,34	742 688,41
Autres immobilisations incorporelles	251 899,56	191 871,48	60 028,08	50 514,09
Immobilisations incorporelles en cours				6 934,76
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	213 827 958,61	105 676 074,98	108 151 883,63	108 238 806,15
Terrains et agencement de terrains	6 708 149,73	34 833,50	6 673 316,23	6 673 799,18
Constructions	144 502 640,86	62 628 312,86	81 874 328,00	84 425 922,02
Installation technique matériel et outillage	13 213 564,39	10 755 224,55	2 458 339,84	2 552 507,14
Autres immobilisations corporelles	45 064 888,94	32 257 704,07	12 807 184,87	12 260 194,71
Immobilisations corporelles en cours	4 338 714,69		4 338 714,69	2 326 383,10
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	10 095 480,97	7 012,65	10 088 468,32	9 777 990,14
Titres immobilisés	5 900 575,75		5 900 575,75	5 900 575,75
Prêts	3 453 236,09		3 453 236,09	3 163 220,09
Autres immobilisations financières	741 669,13	7 012,65	734 656,48	714 194,30
ACTIF CIRCULANT	83 841 030,85	1 317 701,62	82 523 329,23	78 949 117,61
STOCKS	633 382,72	6 282,50	627 100,22	596 607,49
Matières premières et fournitures	565 383,48	6 282,50	559 100,98	478 242,48
En cours de production				
Produits intermédiaires et finis	67 999,24		67 999,24	118 365,01
Marchandises				
AVANCES ET ACOMPTES/COMMANDES	169 610,62		169 610,62	166 279,26
CRÉANCES	17 369 235,83	1 311 419,12	16 057 816,71	21 230 802,69
Usagers et comptes rattachés	13 891 954,79	1 261 419,12	12 630 535,67	17 706 916,51
Autres créances	3 477 281,04	50 000,00	3 427 281,04	3 523 886,18
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	24 908 772,42		24 908 772,42	24 382 868,05
DISPONIBILITÉS	40 496 387,13		40 496 387,13	32 379 444,56
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	263 642,13		263 642,13	193 115,56
TOTAL ACTIF	308 915 874,84	107 447 660,24	201 468 214,60	197 766 051,16

PASSIF	2022	RAPPEL 2021
FONDS PROPRES	107 200 911,99	105 330 005,83
Fonds propres sans droit de reprise	26 681 437,23	26 681 437,23
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Réserves	18 886 030,15	17 512 735,93
Dont Réserves des ESMS	18 886 030,15	17 512 735,93
Report à nouveau	30 782 252,68	29 491 025,70
Dont Report à nouveau Gestion non contrôlée	8 060 673,57	3 692 841,77
Dont Report à nouveau ESMS	22 721 579,11	25 798 183,93
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	- 3 230 983,18	- 3 061 675,47
Excédent ou déficit de l'Exercice	3 142 337,56	2 495 213,49
Dont excédent sous contrôle de tiers financeurs	650 690,28	2 649 648,29
Dont déficit sous Gestion Fondation	2 491 647,28	- 154 434,80
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	76 261 074,44	73 118 736,88
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES	30 939 837,55	32 211 268,95
Subventions d'investissement	28 725 428,07	29 996 859,47
Provisions réglementées	2 214 409,48	2 214 409,48
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	12 815 416,19	11 886 445,36
Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 202 798,83	751 933,03
Fonds dédiés	11 612 617,36	11 134 512,33
Dont fonds dédiés sur contributions financières pour ESMS	9 972 051,66	9 446 854,39
PROVISIONS	7 391 875,42	6 240 889,84
Provisions pour risques	279 593,84	259 530,26
Provisions pour charges	7 112 281,58	5 981 359,58
DETTES	74 060 011,00	74 308 710,13
EMPRUNTS ET DETTES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	42 773 111,03	44 570 044,96
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERSES	1 796 786,12	2 202 667,85
REDEVABLES CRÉDITEURS	1 054 291,89	1 010 638,04
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	5 531 988,15	5 352 800,26
DETTES FISCALES ET SOCIALES	20 088 849,28	18 943 658,60
DETTES SUR IMMOBILISATIONS	1 569 302,10	1 412 086,13
AUTRES DETTES	1 144 968,29	510 213,52
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	100 714,14	306 600,77
TOTAL PASSIF	201 468 214,60	197 766 051,16

COMPTE DE RÉSULTAT 2022

CHARGES	2022	Rappel 2021
Charges d'exploitation	172 516 307,06	154 723 956,13
Achats nets de marchandises		
Achats nets de matières premières & fournitures	1 774 912,84	1 638 382,15
Achats nets d'autres approvisionnements	284 605,46	362 515,66
Achats prestations de services refacturées	86 678,30	120 672,80
Achats non stockés de matières premières et fournitures	7 083 814,54	6 639 897,43
Autres charges externes	31 182 926,57	28 245 370,85
Impôts taxes assimilés	9 299 181,35	8 255 294,52
Salaires et traitements	71 684 568,87	66 713 735,96
Charges sociales	30 428 326,23	25 739 465,40
Dotations aux amortissements / immo	9 844 139,35	8 522 357,98
Provisions sur actif circulant	515 348,95	507 158,60
Provisions pour litiges	97 427,26	53 500,00
Provisions pour grosses réparations		
Provisions départ retraite	6 973 368,25	5 842 446,25
Provisions pour risques et charges	132 416,32	
Autres charges	285 754,24	325 603,00
Reports en fonds dédiés	2 842 838,53	1 757 555,53
Charges financières	826 678,32	699 641,17
Intérêts et charges assimilés	826 677,28	684 293,80
Dotations aux provisions financières		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Autres charges financières	1,04	15 347,37
Charges exceptionnelles	225 245,98	317 169,13
Sur opérations de gestion	68 130,91	193 469,76
Sur exercice antérieur		400,00
Sur opérations en capital	20 109,12	11 154,39
Dotations aux amortissements dérogatoires		
Dotations aux amortissements exceptionnels	137 005,95	112 144,98
Dotations aux amortissements réserve trésorerie		
Dotations prov. réglementées des plus-values nettes d'actif immobilisé		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
TOTAL CHARGES	173 568 231,36	155 740 766,43
Déficit		
Charges des contributions volontaires en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	122 391,86	23 512,40
Prestations en nature	65 404,46	68 812,00
Personnel bénévole		

PRODUITS	2022	Rappel 2021
Produits d'exploitation	173 984 028,99	156 919 930,08
Ventes de marchandises	123 732,25	112 472,39
Production vendue	2 860 343,80	2 870 060,85
Prestations de services	12 764 460,13	12 377 119,46
Dont Prestations de services des ESMS	6 243 485,61	5 801 260,34
Production stockée	- 50 365,77	11 396,29
Dotations et produits de tarification des activités sociales/médico-sociales	135 722 471,47	120 454 186,37
Subventions d'exploitation	3 413 583,18	3 131 620,38
Dons manuels	126 871,97	135 513,00
Mécénats	514 460,68	124 784,00
Legs, donations, assurances-vie		285 000,00
Reprise sur provision	6 193 562,27	6 026 306,72
Transferts de charges	668 996,14	472 862,29
Utilisations des fonds dédiés	1 913 867,70	1 666 328,18
Autres produits	9 732 045,17	9 252 280,15
Résultat d'exploitation	1 467 721,93	2 195 973,95
Produits financiers	481 295,49	325 400,03
Escomptes obtenus		
Reprises sur provisions		
Revenus nets sur cession de valeurs mobilières de placement	48,88	7 872,44
Autres produits financiers	481 246,61	317 527,59
Résultat financier	- 345 382,83	- 374 241,14
Produits exceptionnels	2 245 244,44	990 649,81
Sur opération de gestion	133 489,96	41 376,86
Sur exercice antérieur		
Sur opération en capital	1 843 644,73	949 272,95
Autres produits exceptionnels	268 109,75	
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Résultat exceptionnel	2 019 998,46	673 480,68
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
TOTAL PRODUITS	176 710 568,92	158 235 979,92
Excédent	3 142 337,56	2 495 213,49
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature	122 391,86	23 512,40
Prestations en nature	65 404,46	68 812,00
Bénévolat		
Dont Résultat sous contrôle de tiers financeurs	650 690,28	2 649 648,29
Dont Résultat Gestion Fondation	2 491 647,28	- 154 434,80

ANNEXE

Au bilan, avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de **201 468 214,60 €** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de comptes, dont le total de charges est de **173 568 231,36 €**, le total des produits de **176 710 568,92 €** et dégagant un excédent de **3 142 337,56 €**. L'exercice couvre la période du 01/01/2022 au 31/12/2022. Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

I • PRÉSENTATION DE LA FONDATION

Objet social

La Fondation met en œuvre et développe un ensemble d'actions au bénéfice de personnes en situation de handicap, de dépendance ou d'exclusion et notamment :

- elle offre des services spécialisés et adaptés à leurs besoins et à leurs attentes,
- elle soutient et diffuse des projets innovants de recherche appliquée,
- elle développe des partenariats avec des institutions partageant un but similaire et propose un partage d'expériences,
- elle favorise toute initiative à même de contribuer au changement de regard sur la personne en situation de handicap en valorisant, en particulier, ses dons, son rôle et son utilité dans la cité et la société.

Plus généralement, la Fondation engage tous types d'actions pouvant se rattacher directement ou indirectement à la poursuite d'un objectif social en faveur des personnes en situation de handicap, de dépendance ou d'exclusion.

Périmètre des activités

La Fondation est composée de : 8 ESAT ; 2 IME ; 8 MAS ; 4 SESSAD ; 20 FAM/ Foyers ; 21 SAVS/SAMSAH ; 5 Centres Accueil de Jour ; 8 GEM ; 10 Maisons Relais/Résidences Accueil ; 3 PCPE ; 1 Plateforme Insertion & Hanploi ; 3 Dispositifs d'Habitat Inclusif.

II • FAITS CARACTÉRISTIQUES

Les présents comptes annuels sont établis et présentés par la personne morale FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER, reconnue d'utilité publique par décret du 3 février 2011.

Les travaux de construction ont continué sur l'année 2022, avec une livraison de la 2^{ème} phase de réhabilitation du Foyer de L'Alliance pour 873 K€. Poursuite des travaux de réhabilitation du Foyer de Verrières, pour une 3^{ème} phase de livraison prévue au 1^{er} trimestre 2023.

Poursuite également des travaux de réhabilitation du Foyer Résidence des Amis (investissement total de 4,7 M€, dont 4,03 M€ effectué en 2022), permettra d'augmenter la capacité d'accueil de 11 places dont 4 en accueil de jour.

Dans le cadre de son développement, la Fondation a ouvert en 2022 :

- un GEM à Poissy pour les 18-25 ans,
- deux dispositifs d'Habitat Inclusif dans l'Essonne et dans le Limousin.

Les charges de personnel ont augmenté en 2022, dû aux mesures de revalorisation des salaires Laforcade et Ségur. Les coûts supplémentaires salariaux ont été globalement financés en 2022.

Enfin, l'année 2022 a été marquée par l'entrée du nouveau CPOM 2022-2026 sur la Région Île-de-France, avec l'ensemble des financeurs des établissements de la région (55 établissements pour un montant total recette de 160 M€).

III • RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Principes comptables, méthodes d'évaluation, comparabilité des comptes

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'établissement des états financiers est en conformité avec :

- le règlement de l'ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenues d'établir des comptes annuels,

- le règlement ANC 2019-04 relatif aux organismes gérant des établissements sociaux et médico-sociaux,
- la nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 15 décembre 2021 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L312-1 du CASF,
- le décret n°2003-1010 du 22 octobre 2003, applicable aux établissements du secteur sanitaire et social gérés par des organismes privés à but non lucratif (M22),
- le règlement de l'ANC n° 2014-03 relatif au Plan comptable général, modifié par le règlement ANC 2018-01.

La méthode de base retenue, pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition selon les dispositions du Règlement ANC n° 2014-03 (prix d'achat et frais accessoires).

Les immobilisations sont amorties suivant le mode linéaire sur leur durée de vie prévue sur une période comprise :

• Immobilisations incorporelles	de 2 à 10 ans
• Constructions	de 5 à 45 ans
• Agencements et aménagements	de 3 à 25 ans
• Matériels et outillages industriels	de 2 à 10 ans
• Matériels de bureau et informatiques	de 2 à 10 ans
• Mobilier	de 3 à 10 ans
• Matériel de transport d'exploitation	de 3 à 10 ans

Les durées d'amortissement des constructions ont été déterminées par composants en référence à leur durée de vie estimative et sont donc en conformité avec la réglementation sur les actifs (règlement ANC n° 2014-03).

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Origine de la dotation non consommable initiale

Terrain clos de Chennevières n° 33	33 258,00 €
Bâtiment clos de Chennevières n° 33	133 034,16 €
Terrain clos de Chennevières n° 34	4 610,00 €
Bâtiment clos de Chennevières n° 34	18 439,54 €
Terrain clos de Chennevières n° 35	46 841,00 €
Bâtiment clos de Chennevières n° 35	187 366,43 €
Terrain Saint-Maur Ledru Rollin	11 244,00 €
Bâtiment Saint-Maur Ledru Rollin	57 358,05 €
Terrain Balcon de Villiers	59 455,00 €
Bâtiment Balcon de Villiers	237 820,58 €
Terrain Chevilly-Larue rue Bergère	455 159,41 €
Bâtiment Chevilly-Larue rue Bergère	2 896 899,16 €
Terrain Châtenay 78 Division Leclerc	86 058,99 €
Bâtiment Châtenay 78 Division Leclerc	2 247 797,75 €
Pour un total de	6 475 342,07 €

Provisions réglementées

En application de l'instruction M22, le compte « provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement » est alimenté par une dotation aux provisions autorisée par l'autorité de tarification.

Cette provision peut être reprise et le résultat correspondant peut être affecté en excédents affectés à l'investissement si ce besoin en fonds de roulement est suffisamment couvert.

La provision réglementée pour renouvellement des immobilisations est reclassée en fonds dédiés. Ce changement de classification est sans incidence sur la présentation du compte de résultat ou sur le montant du résultat de l'exercice. Le montant de ce fonds dédié s'élève à **6 509 029,48 €**.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour litiges sont conformément au règlement ANC 2014-03, évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire.

Engagement de départ à la retraite

Le calcul des engagements de départ à la retraite est basé sur l'ensemble des personnes en CDI, quel que soit leur âge. L'estimation, en méthode prospective, a été faite sur la base des hypothèses suivantes : départ à la retraite à 62 ans, taux d'actualisation : 1 %, taux de revalorisation : 1,20 %, taux de charge : 50 % (plus 8 % de taux de taxe sur les salaires soit un total de taux de charge de 58 %). Ainsi, le calcul de l'Indemnité de départ à la retraite s'élève à **6 973 368,25 €**.

IV • AGRÉGATION DES COMPTES ANNUELS

La Fondation gère des établissements sous contrôle de tiers financeurs et en gestion libre. Les comptes annuels sont la sommation de la comptabilité de chaque établissement.

Les opérations internes sont éliminées :

- créances et dettes réciproques enregistrées en compte liaison,
- les frais de sièges,
- les loyers internes,
- la refacturation des salaires inter-établissements.

Les comptes de résultat des établissements ou services soumis aux autorités de contrôle, ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents.

Le résultat comptable de l'entité résulte de la compensation entre les déficits de certains établissements ou services avec les excédents d'autres établissements ou services.

Compte tenu des modalités de financement de certains établissements ou services ainsi que de leur indépendance budgétaire et administrative, les résultats de ces établissements ne sont pas économiquement compensables.

V • INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Affectation des résultats

La quote-part du résultat de l'exercice relative à la gestion des établissements et services relevant de l'article L312-1 du CASF sous contrôle d'une autorité publique, soit en global un excédent de résultat de **650 690,28 €**, fera l'objet d'une affectation de la part de ces autorités. Les excédents seront susceptibles de venir en diminution des prix de journées ou des dotations globales des prochains exercices. Quant aux pertes, elles seront susceptibles de s'imputer sur des excédents antérieurs ou d'augmenter les prix de journée ou les dotations globales des prochains exercices.

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public et le compte de résultat par origine et destination

En application de la loi du 7 août 1991 et de l'arrêté du 30 juillet 1993, les organismes faisant appel à la générosité du public sont tenus d'établir un compte annuel des ressources collectées auprès du public.

Le tableau retraçant le Compte d'emploi des ressources 2022 en annexe permet de présenter les ressources issues de l'appel à la générosité du public et l'utilisation qui en est faite.

En application du règlement ANC 2018-06 est présenté un tableau complémentaire, Compte de résultat par Origine et destination.

VI • COMPLÉMENT D'INFORMATIONS

Honoraires du commissaire aux comptes

Conformément au décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, le montant des honoraires du Commissaire aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice au titre de contrôle légal des comptes s'élève à **99 540 € TTC**.

● État des créances

État des créances	Montant brut	Un an au +	Plus un an
Prêts	3 453 236,09		3 453 236,09
Autres immobilisations financières	741 669,13	77 599,16	664 069,97
Clients douteux ou litigieux	1 263 518,77	1 012 519,86	250 998,91
Autres créances commerciales	1 600 561,93	1 600 561,93	
Créances parents et locataires	1 431 120,88	1 431 120,88	
Avoir à recevoir	169 610,62	169 610,62	
Personnel et comptes rattachés	559 816,57	559 816,57	
Sécurité Sociale, autres organismes sociaux			
État et autres collectivités publiques :	11 599 180,87	11 599 180,87	
Autres impôts et taxes			
État remboursement chômage partiel	37 803,55	37 803,55	
T.V.A.	1 034 199,32	1 034 199,32	
Subventions	930 424,79	930 424,79	
Clients organismes financeurs (prix de journée)	9 596 753,21	9 596 753,21	
Groupe et associés	339 757,86	339 757,86	
Débiteurs divers	575 278,95	575 278,95	
Charges constatées d'avance	263 642,13	263 642,13	
TOTAL GÉNÉRAL	21 997 393,80	17 629 088,83	4 368 304,97
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice	290 016,00		
Prêts et avances consentis aux associés			

● État des dettes

État des dettes	Montant brut	Un an au +	Plus un an 5 ans au +	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes 2 ans max.	2 564,43	2 564,43		
Auprès Ets crédits plus 2 ans	42 770 546,60	2 897 188,84	9 583 808,98	30 289 548,78
Emprunts dettes financières divers	1 796 786,12	251 069,07	356 614,71	1 189 102,34
Avances sur prix de journée				
Fournisseurs & comptes rattachés	5 531 988,15	5 531 988,15		
Personnel et comptes rattachés	7 898 005,80	7 898 005,80		
Sécurité Sociale autres org. soc.	10 692 058,77	10 692 058,77		
État, autres collectivités publiques	1 498 784,71	1 498 784,71		
Collectivités Publiques	776 343,62	776 343,62		
T.V.A	140 248,70	140 248,70		
Autres impôts et taxes	582 192,39	582 192,39		
Dettes sur immob. & comptes rattachés	1 569 302,10	1 569 302,10		
Groupe et associés	1 070,10	1 070,10		
Autres dettes	1 143 898,19	1 143 898,19		
Redevables créditeurs	1 054 291,89	1 054 291,89		
Produits constatés d'avance	100 714,14	100 714,14		
TOTAL GÉNÉRAL	74 060 011,00	32 640 936,19	9 940 423,69	31 478 651,12
Emprunts souscrits dans l'exercice				
Emprunts remboursés dans l'exercice	2 586 753,65			
Emprunts, dettes auprès associés				

État des immobilisations

Immobilisations	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions ou remboursements	Virement poste à poste	Valeur brute fin exercice
Frais d'établissement	1 068 872,65		169 367,80		899 504,85
Autres immobilisations incorporelles	778 329,16	34 733,42	564 197,78	3 034,76	251 899,56
Immobilisations en cours	6 934,76			- 6 934,76	
Total	1 854 136,57	34 733,42	733 565,58	- 3 900,00	1 151 404,41
Terrains	6 708 149,73				6 708 149,73
Constructions	141 792 970,48	2 296 086,27	351 717,77	765 301,88	144 502 640,86
Matériel et outillage	12 759 334,15	761 396,69	307 166,45		13 213 564,39
Installations	24 926 041,36	2 068 368,88	84 344,08	73 192,41	26 983 258,57
Matériel transport	7 950 993,51	738 160,50	515 692,28	9 886,80	8 183 348,53
Matériel de bureau	773 599,64	12 394,73	12 219,24		773 775,13
Matériel informatique	4 264 159,25	364 632,77	3 133 129,98	335 464,68	1 831 126,72
Mobilier	7 064 819,62	331 308,44	122 117,07	19 369,00	7 293 379,99
Immobilisations en cours	2 326 383,10	3 217 418,06		- 1 205 086,47	4 338 714,69
Total	208 566 450,84	9 789 766,34	4 526 386,87	- 1 871,70	213 827 958,61
Titres immobilisés	5 900 575,75				5 900 575,75
Prêt	3 163 220,09	290 016,00			3 453 236,09
Autres immobilisations financières	721 206,95	22 303,51	1 841,33		741 669,13
Total	9 785 002,79	312 319,51	1 841,33		10 095 480,97
TOTAL GÉNÉRAL	220 205 590,20	10 136 819,27	5 261 793,78	- 5 771,70	225 074 843,99

* Ecart 5771,70 € provient d'un reclassement en charge d'une immobilisation en cours 2021.

** Immobilisation incorporelle en cours comptabilisé en 2021 pour 3900 € et activée en 2022 en corporelle.

Rémunérations des dirigeants

	Montant
Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration	971 079,32
des organes de direction (somme des 10 plus importants salaires)	971 079,32
des organes de surveillance	

Effectifs

	Personnel salarié
Effectif moyen	1877,51
ETP AU 31/12/2022 :	
Cadres	258
Personnel non cadre	1 921
Travailleurs handicapés	766
TOTAL ETP AU 31/12/2022	2 945

Aucun personnel n'a été mis à la disposition de la Fondation.

Liste des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et RAN	Quote-part détenue	Valeur comptable des titres	Prêt et avances consentis non remboursés	Chiffre d'Affaires hors taxes du dernier exercice	Résultat du dernier exercice clos		
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations									
Participations détenues à plus de 50 %									
S.C.I. ÉGALITÉ	3 756 320,00	3 893 782,61	99,99 %	16,00	3 848,28	496 619,75	100 226,42		
S.C.I. GAMBETTA	60 640,00	107 580,35	99,74 %	16,00	79 618,35	28 312,92	9 945,57		
Partie liée									
S.C.I. LOUVEAU	282 000,00	1 262 549,39		100,00	256 291,23	448 182,63	61 115,19		
S.C.I. LOUVEAU détenue PAR S.C.I. ÉGALITÉ			99,30 %		Néant				
S.C.I. LOUVEAU détenue PAR S.C.I. GAMBETTA			0,70 %		Néant				
Participations détenues entre 10 à 50 %									
Détails des échanges entre les SCI et la Fondation des Amis de l'Atelier									
	Achat fourniture d'atelier	Charges locatives	Frais entretien espaces verts	Charges assurance locaux	Personnel Fondation refacturé	Frais intérêts compte courant	Facturation loyers et charges	Mouvement trésorerie Régts émis et reçus	Total
S.C.I. ÉGALITÉ	1 133,72	2 100,12		4 524,90	4 780,51		- 332 209,84	323 518,87	3 848,28
S.C.I. GAMBETTA				161,13	4 780,51	1 443,67	- 12 050,40	85 283,44	79 618,35
S.C.I. LOUVEAU			750,00	4 336,53	4 780,51	5 183,48	- 210 664,37	451 905,08	256 291,23
TOTAL	1 133,72	2 100,12	750,00	9 022,56	14 341,53	6 627,15	- 554 924,61	860 707,39	339 757,86

● Compte d'emploi annuel des ressources globalisé avec affectation des ressources collectées auprès du public par type d'emplois

EMPLOIS PAR DESTINATIONS	Exercice 2022	Exercice 2021
I. EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. Missions sociales	69 687,49	3 157,94
1.1 Réalisées en France		
Achats non stockés de matériaux et fournitures	5 773,48	
Autres charges externes	38 946,33	439,94
Salaires et traitements		
Dotations aux amortissements / immobilier	24 967,68	2 718,00
2. Frais de recherche de fonds	14 305,28	18 413,06
3. Frais de fonctionnement	18 555,60	17 180,23
I. TOTAL DES EMPLOIS	102 548,37	38 751,23
4. Dotations aux provisions et dépréciations		
5. Reports en fonds dédiés de l'exercice	520 753,29	106 683,16
Excédent de la générosité du public	87 918,48	420 053,15
V. TOTAL GÉNÉRAL	711 220,14	565 487,54

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice 2022	Exercice 2021
I. RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. Ressources liées à la générosité du public	126 871,97	420 513,00
Dons manuels affectés collectés en France	42 329,97	13 295,00
Dons manuels non affectés collectés en France	84 542,00	122 218,00
Legs et autres libéralités encaissés en France affectés		285 000,00
Legs et autres libéralités encaissés en France non affectés		
Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
2. Autres fonds privés	514 460,68	124 784,00
Mécénat d'entreprises	514 460,68	124 784,00
Associations, fondations et autres organismes privés à but non lucratifs		
I. TOTAL DES RESSOURCES	641 332,65	545 297,00
2 - Reprise de provisions et dépréciations		
3. Utilisations des fonds dédiés antérieurs	69 887,49	20 190,54
Déficit de la générosité du public		
VI. TOTAL GÉNÉRAL	711 220,14	565 487,54
Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	1 271 032,65	850 979,50
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	87 918,48	420 053,15
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	452 698,06	
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	906 253,07	1 271 032,65

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2022	Exercice 2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. Contributions volontaires aux missions sociales		
Mise à disposition gratuite de biens	122 391,86	23 512,40
Prestations en nature	65 404,46	68 812,00
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds		
3. Contributions volontaires au fonctionnement		
TOTAL	187 796,32	92 324,40
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
Contributions volontaires liées à la générosité du public		
Bénévolat		
Prestations	65 404,46	68 812,00
Dons en nature	122 391,86	23 512,40
TOTAL	187 796,32	92 324,40

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	Exercice 2022	Exercice 2021
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice	751 933,03	665 440,41
(-) Utilisation	69 887,49	20 190,54
(+) Report	520 753,29	106 683,16
TOTAL	1 202 798,83	751 933,03

FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER

**59, boulevard de Strasbourg
75010 PARIS**

**SIREN : 530 342 740
APE : 8720A**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

Cabinet Jégard Paris
5 rue du Havre
75008 Paris
Tél. +33 1 45 31 53 37
contact@jegardcreatis.com



Société inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France
Membre de la compagnie des commissaires aux comptes de Paris

SAS au capital de 148 898 €
APE 6920Z - TVA FR 50 489 746 255
RCS Paris - Siret 489 746 255 00020
www.jegardcreatis.com



FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER

59, boulevard de Strasbourg
75010 PARIS

SIREN : 530 342 740
APE : 8720A

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation des Amis de l'Atelier relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Fondation des Amis de l'Atelier

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31/12/2022

Cabinet Jégard Paris

2/38

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L 823-9 et R 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau du 6 juin 2023.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 9 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes
Cabinet Jégard Paris
Représenté par,

Signé numériquement par
CONNECTIVE NV - Connective
eSignatures pour le compte de
Catherine SAGE
(c.sage@jegardcreatis.com)
Date : 09/06/2023 12:01:23
Signé avec le mot de passe à
usage unique envoyé par email :
490149

Catherine SAGE
Associée

Fondation des Amis de l'Atelier

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31/12/2022

Cabinet Jégard Paris

4/38



FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER
Au service des enfants et adultes en situation de handicap

DIRECTION ADMINISTRATIVE & FINANCIÈRE

17 rue de l'Égalité • 92290 Châtenay-Malabry

Tél. : 01 46 29 59 00 • Fax : 01 46 29 59 29

Courriel : communication@amisdelatelier.org

www.fondation-amisdelatelier.org